

## Qui sont les conseillers d'orientation- psychologues?

Nommés dans un centre d'information et d'orientation (CIO), les conseillers d'orientation-psychologues (COP) représentent un groupe professionnel de 4500 personnes sur le plan national.

Leurs missions les amènent à exercer leur activité au CIO et au sein des établissements d'enseignement secondaire publics.

Les COP exercent aussi dans les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO), au service académique d'information et d'orientation (SAIO) du rectorat et à la délégation régionale de l'ONISEP.

Au CIO, ils accueillent le public scolaire (public et privé) et non scolaire, jeunes et adultes, du secteur d'intervention du CIO

### 1. Statut et missions des conseillers d'orientation- psychologues

Le corps des conseillers d'orientation- psychologues comprend deux grades : les directeurs de centre d'information et d'orientation et les conseillers d'orientation- psychologues (Décret du 20 mars 1991.)

**Missions :** « les conseillers d'orientation- psychologues exercent leur activité sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation dont ils relèvent. Ils assurent l'information des élèves et de leurs familles. Ils contribuent à l'observation continue des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire. Ils participent à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation des projets scolaires, universitaires et professionnels des élèves et des étudiants en formation initiale afin de satisfaire au droit des intéressés au conseil et à l'information sur les enseignements et les professions. Outre cette mission prioritaire, ils participent à l'action du centre d'information et d'orientation en faveur des jeunes qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'ont pas atteint le premier niveau de qualification reconnu et en faveur d'autres publics, notamment des adultes » - Décret du 20 mars 1991

Rappel : article 8 de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 sur l'éducation : « le droit au conseil en orientation et l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation »

Recrutement : depuis ce décret, les conseillers d'orientation- psychologues sont recrutés sur concours, accessible avec la licence de psychologie.

A l'issue de deux années de formation spécialisée dans un institut, ils accèdent au diplôme d'état de conseiller d'orientation- psychologue (DECOP).

## 2. Le travail des COP et du directeur de CIO

### **Le travail en CIO et avec les partenaires**

- accueil de tout public dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle
- élaboration de documents d'information: fiches diplôme, présentation des formations du bassin, statistiques...
- participation à l'organisation de forums d'information niveau 3ème et terminale
- participation aux commissions du bassin de formation en lien avec l'orientation des élèves
- préparation de nos diverses activités en établissement et avec les autres partenaires
- évaluation de nos actions, enrichie par la connaissance et le vécu du terrain
- participation aux commissions d'affectation et d'appel, aux Commissions de Circonscription du Second Degré (CCSD), aux informations sur la validation des acquis de l'expérience (VAE)

### En Etablissement Scolaire

#### **Leur activité :**

- les COP reçoivent les élèves en entretien individuel d'aide et de conseil
- ils pratiquent des bilans psychologiques approfondis
- ils animent des séances d'éducation à l'orientation, à la recherche d'information
- ils organisent des groupes de réflexion ou des ateliers d'orientation.

#### **Leur place dans les établissements :**

- la tenue régulière de permanences en établissement leur permet d'être au plus près des élèves et des familles (une journée par semaine en moyenne)

#### **- la présence dans l'établissement leur permet :**

- de se tenir informés de l'évolution du système scolaire et des formations
- de comprendre le contexte dans lequel le jeune se forme, se socialise, prépare son avenir afin de lui apporter des conseils pertinents
- de proposer des actions de prévention auprès des élèves démotivés et en risque de rupture

#### **leur appartenance à l'équipe éducative, leur participation aux conseils de classe, en 3ème et 2nde particulièrement, leur permet :**

- d'avoir une meilleure connaissance du jeune, et de pouvoir ainsi mieux l'aider dans la construction de son projet d'orientation, en regard de ses questionnements ou de ses difficultés scolaires ou personnelles .
- d'apporter à l'équipe, et au chef d'établissement des informations et un autre regard sur le jeune prenant en compte sa globalité, sa singularité : éléments non scolaires importants lors des décisions d'orientation.

#### **la participation aux réunions de concertation, et les nombreux échanges informels avec les enseignants, conseillers principaux d'éducation, assistantes sociales, permettent :**

- de participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions de remédiation auprès des élèves en difficulté
- d'avoir des informations utiles pour mener à bien les bilans psychologiques demandés par l'institution, en vue d'une aide adaptée à l'élève.

#### **- Leur rôle de conseiller technique auprès du Chef d'Etablissement permet:**

- de participer à l'élaboration du volet orientation du projet d'établissement
- de participer à la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation : animation de l'équipe ou de séances auprès des élèves, élaboration d'outils pour les enseignants
- de collecter des données statistiques et d'en faire l'analyse
- d'apporter une ouverture par un éclairage extérieur

### 3. Ce qu'ils apportent au système scolaire?

#### **Les COP sont des personnes ressources :**

- dans l'accompagnement vers l'insertion des jeunes de tous niveaux
- dans l'aide apportée aux chefs d'établissements, aux enseignants, aux parents, aux adultes.. dans le domaine de l'information et de l'orientation
- dans la mise en œuvre de forums d'information
- dans l'élaboration de documents pédagogiques et d'information, adaptés à la situation géographique et aux différentes filières

#### **De par leur position institutionnelle, dans et hors des établissements, en contact avec les jeunes et les adultes, les COP sont :**

- des médiateurs entre les élèves et les professeurs, le jeune et ses parents, l'école et le monde du travail
- des accompagnateurs, psychologues de l'adolescence
- lorsqu'ils aident des jeunes, de tout niveau et tout milieu social, qui viennent parler de leurs problèmes scolaires, personnels, familiaux, à trouver des pistes de solution
- lorsqu'ils aident des jeunes, à la recherche d'un projet : à se poser des questions pertinentes, à mettre de l'ordre dans la masse d'informations qu'ils ont sur les métiers, à élaborer une représentation d'eux-mêmes et du monde environnant avec ses contraintes et ses opportunités, à réfléchir à la façon dont ces deux représentations peuvent se rapprocher
- lorsqu'ils les amènent à trouver du sens aux apprentissages scolaires, à se remotiver pour l'école...
- des psychologues lorsqu'ils effectuent des bilans psychologiques avec le support de tests psychotechniques, et mènent des entretiens individuels pour apporter un éclairage approfondi sur les perspectives d'orientation du jeune, et lorsqu'ils rédigent des comptes rendus à destination des CCSD...

*Rappel* : les COP ne sont pas des psychologues cliniciens habilités à faire des thérapies mais des psychologues de l'orientation formés à l'écoute, au bilan, à la pédagogie de l'information, à l'animation de groupe et la conduite de réunion.

- des interfaces vers les structures relais : CMPP, CMPI, AS, MGI, LEF, ANPE, CIBC...
- des soutiens aux parents désemparés par les difficultés scolaires, les réactions de leurs enfants à l'adolescence, et démunis devant la multiplicité des formations et l'opacité de l'accès à l'emploi
- des régulateurs
- lorsqu'ils aident les jeunes à prendre en considération les évolutions économiques et professionnelles, lorsqu'ils encouragent les filles à aller vers les secteurs où elles sont trop peu nombreuses (un rapport, janvier 2003, de l'inspection générale sur « l'alternance au collège » stipule que les jeunes suivis par les COP ont des choix plus réalistes et plus variés)
- lorsqu'ils amènent les jeunes à évoluer vers un projet réaliste, sans perdre leur singularité et l'estime d'eux-mêmes
- lorsqu'ils participent à l'égalité des chances en particulier auprès des jeunes et des familles plus démunis, moins informés, moins ambitieux, pour les éclairer sur les stratégies de réussite, le fonctionnement du système scolaire et l'accès aux formations.
- des pédagogues
- lorsqu'ils font découvrir aux élèves les stratégies de recherche d'information
- lorsqu'ils les amènent à s'approprier les informations, à enrichir et diversifier leurs représentations des métiers

L'information sur le système éducatif ou sur le monde professionnel n'a de sens que si elle nourrit l'élaboration d'un projet personnel

#### **- des acteurs de changement, par l'apport :**

de nouvelles pédagogies qui étayent la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation (EAO) : la « pédagogie par l'expérience » et la pédagogie de l'information de travaux de recherche, et du rôle d'observatoire du Bassin de Formation

#### 4. Importance de la formation spécifique de conseiller d'orientation- psychologue

##### **La mise en œuvre des missions :**

- d'accompagnement des personnes dans l'élaboration et la mise en œuvre de parcours de formation
- d'aide à l'adaptation et à la réussite scolaire et universitaire
- de préparation à l'insertion sociale et professionnelle

##### **Implique des compétences d'un niveau Bac+5**

- Savoirs : psychologie, économie, sociologie de l'éducation et du travail, sciences de l'éducation, connaissance du système éducatif et des filières de formation, connaissance des branches professionnelles, analyse des métiers et de leur évolution, de l'entreprise
- Savoir faire: maîtrise des techniques d'entretien individuel d'aide et de conseil, de bilan psychologique, d'animation de groupe, de conduite de réunions et d'actions de formation; maîtrise des outils psychotechniques, des logiciels d'aide à l'orientation, élaboration d'outils psycho- pédagogiques, de statistiques, de documents, de dossiers pour les élèves ou les partenaires institutionnels
- Savoir être : postures psychologiques liées à l'entretien et à l'accompagnement du public - écoute -empathie - neutralité bienveillante - congruence- non jugement de la personne, et capacités relationnelles et de communication

##### **Les missions des COP nous paraissent fondamentales dans le contexte d'aujourd'hui :**

- Complexité du système éducatif et du dédale des formations
- Rapidité des mutations sociétales et perte des repères traditionnels
- Affaiblissement des valeurs et incertitude sur l'avenir
- Multiplicité des stratégies d'accès aux formations et à l'emploi - surabondance d'informations
- Nécessité pour l'individu d'être acteur de sa vie et de savoir s'orienter tout au long de sa vie.

En un siècle, nous avons développé :

Une culture commune, grâce à notre formation, à nos revues, nos chercheurs, nos colloques organisés par l'ACOPF (association des conseillers d'orientation- psychologues de France)  
Des compétences spécifiques, originales en Europe, grâce à une formation pluridisciplinaire et à la présence à la fois au CIO et dans les établissements.

Dans le cadre de missions nationales, d'un projet académique, d'un projet de centre et des projets d'activités dans les collèges et les lycées, notre position statutaire est indispensable pour:

- mettre l'intérêt de l'élève au centre de notre métier,
- favoriser la concertation dans les établissements,
- garantir aux consultants la plus grande objectivité possible dans le conseil, et une position de neutralité s'appuyant sur l'éthique du psychologue (confidentialité, respect de la personne).

L'appartenance des directeurs de CIO et des conseillers d'orientation- psychologues à l'éducation nationale inscrit leurs missions dans un objectif de promotion de l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire national.

Elisa Blanchard  
Directrice du CIO Nîmes- Ouest

Avril 2003